

ANNEXE

GRANDE SALLE DE SPECTACLES

ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME DE LA SALLE

Le présent document a pour objet de présenter les premières orientations d'une définition synthétique de la grande salle de spectacles de 10000 places que souhaite faire construire la Communauté urbaine de Bordeaux sur la Commune de Floirac.

1 - Le site mis à disposition

Le site mis à disposition est situé quai de la Souys à Floirac. Il s'inscrit dans la ZAC des Quais, au débouché du futur Pont Jean-Jacques Bosc.

Il est défini par la parcelle 127, îlot M1, d'une superficie de 25 000m².

2 - Les aménagements globaux sur le site mis à disposition

La parcelle mise à disposition sera entièrement aménagée dans le respect des règles du PLU.

L'aménagement intégrera la grande salle et ses annexes, les aménagements extérieurs comprenant le parvis, l'espace technique composé des accès techniques et parkings privés non accessibles au public, les raccordements aux différents accès, les espaces paysagers.

3 - Les grandes orientations d'aménagement de la salle

Quatre grandes orientations devront définir la conception de la salle :
la qualité

- l'accessibilité
- l'optimisation financière
- la performance environnementale.

Ces quatre orientations se déclinent au minimum de la manière suivante :

Qualité esthétique de la salle

La salle est positionnée dans un espace aéré, contre la Garonne. Hormis éventuellement les accès au pont, peu d'effets de masque apparaissent. Ainsi, la salle devrait s'apercevoir depuis l'autre rive de la Garonne. L'effet signal pourra être ainsi recherché par une recherche architecturale ambitieuse ou audacieuse. Ce parti architectural fort devra financièrement être maîtrisé. Il ne doit pas générer de surcoût inacceptable. Une mise en lumière extérieure de la salle sera prise en compte.

Qualité acoustique de la salle

La salle devra assurer une protection acoustique optimale vis-à-vis de l'extérieur et notamment des logements situés à proximité de cette dernière.

La salle devra par ailleurs disposer d'une qualité acoustique intérieure irréprochable, notamment vis-à-vis des concerts. Cette qualité devra être un des points forts de la salle. Une étude acoustique poussée sera à prendre en considération.

Qualité de confort d'assise

Le confort d'assise sera particulièrement soigné en travaillant sur la nature des matériaux et la dimension des places. L'écartement entre sièges sera au minimum de 50 cm entre axes, la distance entre les rangées sera de l'ordre de 80 à 85 cm en fonction de la pente et de la courbe de visibilité.

Qualité visuelle

La visibilité des places sera particulièrement étudiée de manière à offrir la meilleure qualité visuelle pour le plus grand nombre de spectateurs. Les courbes de visibilité horizontale et verticale seront analysées et schématisées en fonction des types de manifestations. La qualité visuelle sera renforcée par un ou des écrans géants de report de la scène et du spectacle.

L'accessibilité par tous et pour tous

Le projet inclura une étude poussée d'accessibilité de 3 catégories de spectateurs :

- les enfants
- les personnes âgées/femmes enceintes
- les personnes handicapées et leurs accompagnants.

Le projet doit aller au-delà de la réglementation pour ces catégories là et tout mettre en œuvre pour que l'accessibilité à la salle, l'accès aux locaux annexes (sanitaires, buvettes...), ou encore la visibilité de la scène soient exemplaires. Pour illustration, les personnes handicapées devront pouvoir avoir accès à plusieurs zones de place et éviter ainsi le regroupement unique.

La maîtrise des coûts complets

L'optimisation financière dans la construction de la salle sera recherchée. Pour cela, tous les espaces seront rationalisés, la superposition de fonctions pour le même espace sera systématiquement étudiée. Ex : une loge d'artiste pourra servir de bureau d'arbitre, les vestiaires serviront autant pour les artistes que pour les équipes sportives...

Les matériaux utilisés devront générer peu d'entretien (ex : métal galvanisé, bois sans entretien), les techniques devront générer peu de maintenance.

La performance environnementale

La performance énergétique sera recherchée, notamment au niveau du rafraîchissement de la salle. Le traitement énergétique de la salle devra aller au-delà de la réglementation.

La salle devra obtenir la certification HQE (Haute Qualité Environnementale). D'autres certifications permettant d'accentuer les performances de la salle pourront être proposées.

4 - Types de manifestations accueillies dans la salle

La grande salle de spectacles sera une salle polyvalente à dominante spectacle.

Elle accueillera ainsi les manifestations suivantes :

- Spectacles musicaux (concerts, variétés, chansons, lyrique, rock, jazz, musiques électroniques...) sauf jauges ou dispositifs scéniques exceptionnels ou hors normes, tous les spectacles disponibles sur le marché national ou international devront pouvoir y être accueillis.
- Spectacles divers : danse, opéra, cabaret, projection, cirque (la hauteur d'un chapiteau ne doit pas configurer la hauteur de la salle), spectacle équestre.
- Manifestations sportives ponctuelles : hand ball, tennis, basket, volley ball, catch...
- Autres manifestations : dancing, conférences, expositions, spectacles familiaux, congrès, séminaires d'entreprises...

Concernant le sport, les grandes options suivantes ont été retenues :

- La salle n'a pas vocation à accueillir un club résident. Cependant, elle devra pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les événements sportifs (rencontres amicales, démonstrations, match isolé ou tournoi...).
- Les dimensions des espaces d'évolution et des locaux sportifs devront permettre d'accueillir des événements sportifs de niveau européen dans les principales disciplines de sport en salle, handball notamment.
- Par contre et en raison de leur coût, les prescriptions minimales relatives aux locaux annexes non sportifs (locaux de réception, salles médias, loges spectateurs...) ne reprendront pas toutes les dispositions des cahiers des charges des fédérations sportives pour les manifestations les plus rares. La mutualisation maximale sera recherchée et la possibilité de variantes sera ouverte sur ce point.

5 - Les jauges de la salle

En base, la salle aura une jauge maximale de 10000 spectateurs (assis debout) avec une tolérance de +/-3%. Elle devra bénéficier d'un minimum de 6500 places assises en configuration spectacle.

La jauge sera modulable et s'échelonnera pour accueillir des spectacles de taille différente.

Des variantes de jauge maximale seront autorisées dans la fourchette de 8000 à 12 000 spectateurs.

6 - Organisation de la salle

Il n'est pas imposé de configuration type de la salle. Sous réserve du respect des conditions de modularité, jauges et polyvalences d'usages, les candidats pourront être amenés à présenter des projets s'organisant autour de salles en arène, en U, ou en scène frontale.